

Séance ordinaire du 4 avril 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Bouchette, tenue le 4 avril 2022 à 19 h 00, à la salle du conseil située au 36, rue Principale, à Bouchette.

Sont présents :

Monsieur	Steve Lefebvre	Maire
Monsieur	Michel Lamoureux	Conseiller
Monsieur	Pascal Saumure	Conseiller
Monsieur	Marc Poirier	Conseiller
Madame	Monique Pelletier	Conseillère
Monsieur	Steve Millar	Conseiller
Monsieur	Jean Daoust	Conseiller

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire, Monsieur Steve Lefebvre.

Madame Claudia Lacroix, directrice générale et greffière-trésorière, fait fonction de secrétaire de la séance.

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

0-1 Ouverture de la séance

Sur la proposition de Steve Lefebvre, maire, la présente séance est ouverte à 19h00.

0-2 Adoption de l'ordre du jour

M.B. 2022-04-04-086

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'adopter l'ordre du jour comportant les sujets suivants :

0	OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RAPPORT DU MAIRE
----------	---

- 0-1 Ouverture de la séance
- 0-2 Adoption de l'ordre du jour
- 0-3 Adoption des procès-verbaux
 - A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022
- 0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2022
- 0-5 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès 2022
- 0-6 Attribution des responsabilités aux membres du conseil
- 0-7 Période de questions

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

- 100-1 Suivi des procès-verbaux
 - A- Installation d'une borne de recharge sur rue

- 100-2 Rapport de délégation de pouvoirs
- 100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022
- 100-4 Approbation de la liste des virements de crédits
- 100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2022
- 100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2022
- 100-7 Adoption du règlement 2022-341 – Règlement édictant un Code d'éthique des employés municipaux
- 100-8 Poste d'adjointe aux ressources – Résultat de l'appel de candidature
- 100-9
- 100-10
- 100-11 Audit de conformité – Transmission des rapports financiers
- 100-12 Location des salles municipales – Autorisation pour consommation d'alcool
- 100-13 Politique salariale

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

- 200-1 Rapport d'activités du service incendie
- 200-2 Embauche de nouveaux pompiers volontaires
- 200-3 Formation des pompiers volontaires
 - A- Formation des pompiers volontaires – Inscription
 - B- Formation des pompiers volontaires – Demande aide financière
 - C- Formation des pompiers volontaires – Premiers soins
- 200-4 Mandat RPGL – Service incendie

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

- 300-1 Rapport de l'inspecteur municipal
- 300-2 Adoption du règlement 2022-340 – Règlement concernant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux
- 300-3 Appel de candidatures – Journaliers et opérateur de machinerie lourde

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

- 400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout
- 400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc
 - A- Vérification et calibration des débitmètres
- 400-3 Site des lagunes
 - A- Analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes
- 400-4 Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques
- 400-5 Contrat de vidange des boues de fosses septiques – Résultats de la demande de prix

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

- 600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2022
- 600-3 Demande de dérogation mineure – 2021-07 – 98 chemin Clément – 83050-5713-48-2215
- 600-4 Demande de dérogation mineure – 2021-09 – 107 montée Gorman – 83050-5221-70-8885

700	LOISIRS ET CULTURE
------------	---------------------------

- 700-1 Loisir sport Outaouais – Rendez-vous du loisir rural – Inscription

800	CORRESPONDANCE
------------	-----------------------

900	VARIA
------------	--------------

- 900-1 Tables de pique-nique

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE
-------------	---------------------------

Adoptée à l'unanimité

0-3 Adoption des procès-verbaux

A- Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022

M.B. 2022-04-04-087

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 mars 2022, tel que rédigé par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

0-4 Rapport d'activités du maire pour le mois de mars 2022

Le maire, Steve Lefebvre, a résumé, séance tenante, son rapport d'activités pour le mois de mars 2022.

0-5 Fédération québécoise des municipalités (FQM) – Congrès 2022

M.B. 2022-04-04-088

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser le maire et trois conseillers à participer au Congrès de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) qui se tiendra du 22 au 24 septembre 2022 au Palais des congrès de Montréal. Les frais reliés à ces participations seront imputés aux postes « Formation et perfectionnement » (02-110-00-454) et « Frais de déplacements » (02-110-00-310).

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

La directrice générale participera aussi à ce congrès.

0-6 Attribution des responsabilités aux membres du conseil

M.B. 2022-04-04-089

Considérant le tableau préparé et déposé par la directrice générale en ce qui concerne l'attribution des diverses responsabilités aux conseillers municipaux, tableau préparé suite aux discussions entre les élus;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Steve Millar, il est résolu d'adopter le sommaire des attributions des responsabilités aux membres du conseil et ce, tel que déposé.

Adoptée à l'unanimité

0-7 Période de questions

Aucune question n'est posée.

100	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------------	--------------------------------

100-1 Suivi des procès-verbaux

A- Installation d'une borne de recharge sur rue

M.B. 2022-04-04-090

Considérant la résolution M.B. 2022-01-31-032 adoptée par les membres du conseil lors de la séance extraordinaire tenue le 31 janvier 2022;

Considérant que cette résolution visait le dépôt d'une demande d'aide financière dans le cadre du programme de subvention de 45000 bornes de recharge d'Hydro-Québec pour l'achat et l'installation d'une borne sur rue;

Considérant que les critères et les exigences relatifs à ce programme de subvention ne cadrent pas avec les objectifs des élus;

Considérant que les élus désirent toujours procéder à l'installation d'une borne de recharge;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'abroger la résolution M.B. 2022-01-31-032 et de mandater la directrice générale pour continuer la recherche d'informations visant l'installation d'une borne de recharge.

Adoptée à l'unanimité

100-2 Rapport de délégation de pouvoirs

M.B. 2022-04-04-091

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu d'approuver la liste des dépenses autorisées en vertu de la délégation de pouvoirs de la directrice générale et greffière-trésorière, pour la période du 1^{er} mars 2022 au 31 mars 2022, pour un montant total de 6 334.55\$.

Adoptée à l'unanimité

100-3 Suivi budgétaire du projet de voirie 2022

M.B. 2022-04-04-092

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de débloquer une somme de 50 000 \$ pour la réalisation de certains travaux de voirie, travaux incluant les dépenses relatives au calcium et au balai mécanique.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Un comité de travail en voirie se tiendra prochainement.

100-4 Approbation de la liste des virements de crédits

100-5 Approbation de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2022

M.B. 2022-04-04-093

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'approuver le paiement de la liste des dépenses incompressibles du mois de mars 2022 pour un montant total de 162 748.93 \$ telle que déposée par la directrice générale et greffière-trésorière.

Adoptée à l'unanimité

100-6 Approbation de la liste des comptes à payer au 31 mars 2022

M.B. 2022-04-04-094

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'approuver la liste des comptes à payer au 31 mars 2022 pour un montant de 23 230.22 \$ et d'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière à émettre les paiements.

Adoptée à l'unanimité

100-7 Adoption du règlement 2022-341 - Règlement édictant un Code d'éthique des employés municipaux

M.B. 2022-04-04-095

ATTENDU QUE la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale (LEDMM)*, sanctionnée le 2 décembre 2010, a créé l'obligation pour toutes les municipalités locales d'adopter un code d'éthique et de déontologie qui énonce les principales valeurs de la Municipalité en matière d'éthique et les règles qui doivent guider la conduite des employés;

ATTENDU QUE la *Loi modifiant la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et diverses dispositions législatives*, communément appelée le « PL 49 » et sanctionnée le 5 novembre 2021, exige l'ajout d'une règle relative à la réception d'un don ou avantage par un employé;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 18 de la LEDMM, toute décision relative à l'adoption du Code d'éthique et de déontologie est prise par un règlement;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné à une séance du conseil tenue le 7 mars 2022;

ATTENDU QUE l'adoption a été précédée de la présentation et du dépôt d'un projet de règlement en date du 7 mars 2022 ainsi que d'une consultation des employés sur le projet de règlement qui s'est tenue le 31 mars 2022;

ATTENDU QUE, conformément à l'article 12 de ladite Loi, un avis public contenant un résumé du projet de règlement a été publié le 25 mars 2022;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun, essentiel et d'intérêt public de se conformer aux exigences de la Loi par la modification du Code d'éthique et de déontologie des employés de la Municipalité;

EN CONSÉQUENCE, sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Steve Millar, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, que le règlement 2022-341 soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

100-8 Poste d'adjoint aux ressources – Résultat de l'appel de candidatures

Sujet reporté à l'ajournement prévu pour le 11 avril 2022.

100-9

100-10

100-11 Audit de conformité – Transmission des rapports financiers

Note au procès-verbal

Le rapport d'audit produit par la Commission municipale du Québec portant sur la transmission de notre rapport financier à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) est déposé ainsi que la lettre signée par la vice-présidente à la vérification de la Commission municipale du Québec.

100-12 Location des salles communautaires – Autorisation pour consommation d'alcool

M.B. 2022-04-04-097

Considérant la nouvelle procédure de la Régie des alcools et des jeux visant les demandes de permis d'alcool pour réunion;

Considérant que, dorénavant pour des réunions de type privé de moins de 200 personnes, la régie ne sera plus responsable d'émettre des permis d'alcool pour servir;

Considérant que le propriétaire de la salle, soit la municipalité, devra autoriser la consommation d'alcool;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Steve Millar il est résolu de mandater la directrice générale pour procéder à une révision de la réglementation applicable à la location des salles municipales. De plus, jusqu'à ce que cette nouvelle réglementation soit adoptée, il est aussi résolu d'autoriser la directrice générale à émettre des autorisations relatives à la consommation d'alcool à l'intérieur des salles disponibles à la location et ce, pour des rencontres familiales.

Adoptée à l'unanimité

100-13 **Politique salariale**

M.B. 2022-04-04-098

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de mandater la directrice générale pour retenir les services d'une firme de consultants afin de réviser et terminer la rédaction de la politique salariale.

Adoptée à l'unanimité

200	SÉCURITÉ PUBLIQUE
------------	--------------------------

200-1 **Rapport d'activités du service incendie**

Note au procès-verbal

Le directeur du service incendie, Richard Carle a déposé son rapport pour le mois de mars 2022.

200-2 **Embauche de nouveaux pompiers**

M.B. 2022-04-04-099

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'autoriser l'embauche des personnes suivantes à titre de pompiers volontaires au sein de la brigade du service incendie de la municipalité de Bouchette: madame Amélie Robitaille, monsieur Jérôme Ringuette, monsieur Éric Larivière et monsieur Jonathan Larivière.

Adoptée à l'unanimité

Acquisition d'habits de combat – Nouveaux pompiers volontaires

M.B. 2022-04-04-100

Considérant la résolution M.B. 2022-04-04-099, adoptée séance tenante;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'acquisition des habits de combat, bottes et casques pour ces nouveaux pompiers.

Adoptée à l'unanimité

200-3 Formations des pompiers volontaires

A- Formation des pompiers volontaires – Inscription

M.B. 2022-04-04-101

Considérant la résolution M.B. 2022-04-04-099, adoptée séance tenante;

En conséquence, sur la proposition de Steve Millar, appuyée par Marc Poirier, il est résolu d'autoriser le directeur du service incendie à procéder à l'inscription des quatre nouveaux pompiers volontaires aux diverses formations nécessaires à l'exécution de leur travail de pompier volontaire.

Adoptée à l'unanimité

B- Formation des pompiers volontaires – Demande aide financière

M.B. 2022-04-04-102

Attendu que le *Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal* prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2019;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;

Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Bouchette désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Bouchette prévoit la formation de 9 pompiers pour le programme Pompier I au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRCVG en conformité avec l'article 6 du Programme.

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRCVG.

Adoptée à l'unanimité

C- Formation des pompiers volontaires – Premiers soins

M.B. 2022-04-04-103

Considérant que la formation en premiers soins pour les pompiers volontaires doit être renouvelée;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de mandater le directeur du service incendie pour prendre les arrangements nécessaires afin que la formation de premiers soins avec RCR soit dispensée aux pompiers volontaires de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité

300	TRANSPORT ET COMMUNICATION
------------	-----------------------------------

300-1 Rapport de l'inspecteur municipal

Note au procès-verbal

L'inspecteur municipal a déposé son rapport pour le mois de mars 2022.

300-2 Adoption du règlement 2022-340 – Règlement concernant la circulation des véhicules tout-terrain sur certains chemins municipaux

M.B. 2022-04-04-104

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 280, RÈGLEMENT CONCERNANT LA CIRCULATION DES VÉHICULES TOUT-TERRAIN SUR CERTAINS CHEMINS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la *Loi sur les véhicules hors route* établit les règles relatives aux utilisateurs des véhicules hors route, notamment en déterminant les règles de circulation applicables aux véhicules hors route et en autorisant la circulation sous réserve de conditions;

ATTENDU le règlement numéro 280 applicable sur le territoire de la municipalité de Bouchette;

ATTENDU QUE ce règlement 280, adopté en juin 2015, énumère la liste des chemins sur lesquels la circulation des véhicules hors route est permise;

ATTENDU QUE le Club Quad Vallée-de-la-Gatineau inc, sollicite une modification à cette liste de chemins;

ATTENDU QU'en vertu de l'article 626, par. 14 du *Code de la sécurité routière*, une municipalité locale peut, par règlement, permettre la circulation des véhicules hors route sur tout ou partie d'un chemin dont l'entretien est à sa charge, dans les conditions et pour les périodes de temps qu'elle détermine;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 7 février 2022;

ATTENDU QU'un projet de règlement a été présenté lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 mars 2022;

EN CONSÉQUENCE sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'adopter le règlement 2022-340 visant la modification du règlement numéro 280.

Adoptée à l'unanimité

300-3 Appel de candidatures – Journaliers et opérateur de machinerie lourde

M.B. 2022-04-04-105

Sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de mandater la directrice générale pour aller en appel de candidatures pour combler des postes de journaliers en voirie et en hygiène du milieu ainsi qu'au poste d'opérateur de machinerie lourde.

Adoptée à l'unanimité

400	HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT
------------	---

400-1 Usine d'épuration et réseau d'égout

400-2 Station de pompage et réseau d'aqueduc

A- Vérification et calibration des débitmètres

M.B. 2022-04-04-106

Sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de retenir les services de « AESL Instrumentation inc » pour procéder à la vérification et la calibration des débitmètres à la station de pompage et ce, au prix budgétaire de 3 080\$ plus taxes.

Adoptée à l'unanimité

400-3 Site des lagunes

A- Analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes

M.B. 2022-04-04-107

Considérant l'obligation d'effectuer des analyses annuelles de l'eau des piézomètres au site des lagunes;

Considérant que ces analyses doivent être faites au printemps et à l'automne et ce, à chaque année;

Considérant les spécifications décrites à l'intérieur du manuel des procédures des opérations du site quant à ces analyses;

Considérant les recommandations formulées en 2015 par un représentant du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) à l'effet d'ajouter certains paramètres à ceux déjà établis dans le manuel;

Considérant la demande de prix effectuée par la directrice générale pour la réalisation de ses travaux d'analyses et ce, auprès de la firme ayant réalisé les analyses en 2021, soit la firme « Exp »;

Considérant le prix obtenu, prix estimé à 7 700\$ plus taxes;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu d'autoriser la directrice générale à retenir les services de la firme Exp pour procéder aux analyses de l'eau des piézomètres au site des lagunes pour l'année 2022 selon les spécifications du manuel de procédures des opérations du site en incluant les recommandations du représentant du MDDELCC.

Adoptée à l'unanimité

400-4 **Matières résiduelles, matières recyclables et matières organiques**

400-5 **Contrat de vidange des boues de fosses septiques – Résultats de la demande de prix**

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, mentionne qu'il se retire de son siège à la table du conseil pour le traitement de ce point 400-5.

M.B. 2022-04-04-108

Considérant la résolution M.B. 2022-03-07-076 adoptée par les membres du conseil lors de la séance ordinaire de conseil tenue le 7 mars 2022;

Considérant que par cette résolution, les membres du conseil mandataient la directrice générale pour procéder à une demande de prix auprès du fournisseur local, Entreprises septiques L.M. et ce, pour le contrat de vidange des boues de fosses septiques selon deux options, un an et deux ans;

Considérant la demande de prix effectuée par la directrice générale, pour le contrat BOU-2022-01;

Considérant l'offre déposée par l'entreprise;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu d'octroyer le contrat BOU-2022-01, contrat de service de vidange, de collecte et de transport des boues septiques pour les deux prochaines années, 2022-2023 et 2023-2024 à « Les Entreprises septiques L.M. » et ce, selon les prix soumis.

Adoptée à l'unanimité

Note au procès-verbal

Pour le service de base, on parle d'une augmentation de 2.74% pour 2022-2023 et de 3.33% pour 2023-2024.

Note au procès-verbal

Le conseiller au siège numéro 1, Michel Lamoureux, mentionne qu'il reprend son siège à la table du conseil.

500	SANTÉ ET BIEN ÊTRE
------------	---------------------------

600	AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT
------------	--

600-1 Comité consultatif d'urbanisme (CCU)**600-2 Dépôt des statistiques des permis émis durant le mois de mars 2022**

Les statistiques relatives aux permis émis durant le mois de mars 2022 sont déposées.

600-3 Demande de dérogation mineure – 2021-07 – 98 chemin Clément – 83050-5713-48-2215

M.B. 2022-04-04-109

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires de la propriété sise au 98 chemin Clément;

Considérant que cette demande concerne l'agrandissement d'un bâtiment résidentiel;

Considérant que le bâtiment résidentiel concerné par cette dérogation mineure se situe en partie dans la marge riveraine;

Considérant que ce bâtiment est dérogatoire, un agrandissement doit respecter la réglementation applicable à ce genre de bâtiment;

Considérant que la réglementation municipale spécifie qu'un bâtiment dérogatoire peut être agrandi et ce, pour une superficie maximale de 50% de la superficie initiale;

Considérant la grande superficie de cette propriété, superficie accessible pour la construction;

Considérant que cette propriété possède deux logements au rôle d'évaluation et ce, depuis 1995;

Considérant que, selon nos dossiers, aucun permis émanant de la municipalité n'a été émis pour ce deuxième bâtiment résidentiel sur la propriété;

Considérant que la demande déposée consiste à un agrandissement de beaucoup supérieur au maximum permis, soit un agrandissement avoisinant le 200%;

Considérant qu'en 1980, dans le permis municipal émis pour le bâtiment concerné par la demande, il est mentionné que le bâtiment serait à 75 pieds du lac;

Considérant qu'en 1982, un permis municipal a été émis afin de reculer ce bâtiment à 75 pieds du lac;

Considérant qu'en 2016, un permis municipal visant un agrandissement de ce bâtiment résidentiel a été émis;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ne considèrent pas cette demande de dérogation comme mineure mais bien comme une dérogation majeure;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme considèrent qu'il serait mieux approprié de démolir et de reconstruire tout en respectant la réglementation municipale;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont résolu de ne pas recommander aux membres du conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure;

En conséquence, sur la proposition de Marc Poirier, appuyée par Michel Lamoureux, il est résolu de ne pas répondre positivement à la demande de dérogation mineure # 2021-07 déposée pour la propriété sise au 98 chemin Clément. Il est donc résolu de ne pas accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité

600-4 Demande de dérogation mineure – 2021-09 – 107 montée Gorman – 83050-5221-70-8885

M.B. 2022-04-04-110

Considérant la demande de dérogation mineure déposée par les propriétaires de la propriété sise au 107 Montée Gorman;

Considérant que cette demande concerne la construction d'un bâtiment principal sur cette propriété;

Considérant que la demande de dérogation concerne dérogation pour 3 marges à respecter, soit une marge latérale qui sera de 4.50 mètres au lieu de 9 mètres, la marge avant qui sera de 9.30 mètres au lieu de 12 mètres et le total des deux marges latérales qui doit au moins égaler 15 mètres considérant que l'autre marge latérale sera de 6.25 mètres;

Considérant que les membres du comité ne considèrent pas cette demande de dérogation comme mineure mais bien comme une dérogation majeure;

Considérant la réglementation applicable aux dérogations mineures, soit un des critères additionnels spécifiant que :

une dérogation mineure ne pourra être accordée si le requérant peut modifier son projet de façon à le rendre conforme.

Considérant que selon les membres du comité consultatif d'urbanisme, les propriétaires pourraient modifier leur projet de façon à ce qu'il soit moins dérogatoire;

Considérant que les membres du comité consultatif d'urbanisme ont résolu de ne pas recommander aux membres du conseil municipal l'acceptation de cette dérogation mineure;

En conséquence, sur la proposition de Pascal Saumure, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu de ne pas répondre positivement à la demande de dérogation mineure # 2021-09 déposée pour la propriété sise au 107 montée Gorman. Il est donc résolu de ne pas accorder la dérogation mineure demandée.

Adoptée à l'unanimité

700	LOISIRS ET CULTURE
-----	--------------------

700-1 Loisir sport Outaouais – Rendez-vous du loisir rural – Inscription

M.B. 2022-04-04-111

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu d'autoriser l'inscription du conseiller au siège #5, Steve Millar afin qu'il puisse participer à l'activité « Rendez-vous du loisir rural » qui se tiendra le 5 mai 2022 à Cantley.

Adoptée à l'unanimité

800	CORRESPONDANCE
-----	----------------

800-1 MRCVG – Entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec - Appui

M.B. 2022-04-04-112

Considérant la résolution 2022-R-AG094 adoptée par le conseil de la MRC de La Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) lors de leur séance tenue le 15 mars 2022 concernant une demande au ministère de la Sécurité publique pour le renouvellement de l'entente relative à la fourniture de services de police par la Sûreté du Québec;

Considérant que par cette résolution le conseil de la MRCVG demande à la ministre de la Sécurité publique qu'aucune réduction des effectifs ne doit être prévue sur le territoire de la MRCVG;

En conséquence, sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Monique Pelletier, il est résolu que les membres du conseil municipal appuie la MRCVG dans leur démarche auprès de la ministre de la Sécurité publique, madame Geneviève Guilbault, afin qu'aucune réduction des effectifs ne soit prévue sur le territoire de la MRCVG.

Adoptée à l'unanimité

800-2 Annuaire des subventions au Québec

M.B. 2022-04-04-113

Sur la proposition de Michel Lamoureux, appuyée par Pascal Saumure, il est résolu de procéder à l'acquisition de l'annuaire des subventions au Québec et ce, au coût de 69.95\$.

Adoptée à l'unanimité

800-3 Bourse de mérite scolaire

Note au procès-verbal

Une résolution a été adoptée antérieurement sur ce sujet, résolution M.B. 2021-04-07-093.

900	VARIA
------------	--------------

900-1 Tables de pique-nique

M.B. 2022-04-04-114

Sur la proposition de Monique Pelletier, appuyée par Jean Daoust, il est résolu de mandater la directrice générale pour effectuer des vérifications en vue de procéder à l'acquisition de tables à pique-nique.

Adoptée à l'unanimité

1000	PÉRIODE DE QUESTIONS
-------------	-----------------------------

Quelques questions sont posées concernant les sujets suivants :

- Location des salles communautaires et permis d'alcool
- Tables de pique-nique
- Travaux d'inspection et circulation de l'information
- Signalement de l'Association du Grand Lac Rond

1100	LEVÉE DE LA SÉANCE - AJOURNEMENT
-------------	---

M.B. 2022-04-04-115

Sur la proposition de Jean Daoust, appuyée par Marc Poirier, il est résolu à 19h50, d'ajourner la présente séance à lundi 11 avril 2022 à 19h00.

Adoptée à l'unanimité

Steve Lefebvre
Maire

Claudia Lacroix, B.A.A.
Directrice générale
Greffière-trésorière